

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

Délibération du Conseil Municipal 25 septembre 2023

N° 2023/09-37

**REMBOURSEMENT MANDAT SPECIAL DU MAIRE ET DE MONSIEUR KOECHLIN POUR UN DEPLACEMENT
AU CONGRES DES MAIRES**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE LUNDI VING CINQ SEPTEMBRE à DIX HUIT HEURES les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Gérard SIGAUD, Premier Adjoint.

ETAIENT PRESENTS :

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Luisa PAPE, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Jean-Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI.

ABSENTS REPRESENTÉS :

Philippe GUY représenté par Luisa PAPE
Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN
Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD
Clara BIANCO représentée par Marie-Hélène WEBER
Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER
Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ
Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE
Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE
Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER

ABSENT EXCUSE :

MOUVEMENTS EN COURS DE SEANCE :

SECRETARE DE SEANCE : Marthe JEREZ

Délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 2023**N° 2023/09-37****REMBOURSEMENT MANDAT SPECIAL DU MAIRE ET DE MONSIEUR KOECHLIN POUR UN
DEPLACEMENT AU CONGRES DES MAIRES**

Monsieur Thierry DEWINTRE, Adjoint au Maire délégué aux finances expose :

Comme le prévoit l'article L 2123-18 et R.2123-1 du CGCT, les élu-e-s municipaux peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes. Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal. Le mandat spécial est délivrés aux élus nommément désignés, pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps et accomplie dans l'intérêt communal. Les missions à l'étranger menées par les élus municipaux relèvent de ces dispositions.

Dans le cadre de la participation au 104^{ème} Congrès des Maires du 21 au 23 novembre 2023, Monsieur le Maire Frédéric LAFFORGUE et Monsieur l'Adjoint Jean KOECHLIN délégué à la Ville durable se rendront au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris.

L'objectif de ce déplacement est de maintenir des liens et des échanges avec d'autres élus d'autres collectivités pour faire face aux grands défis. En effet, préparer l'avenir et aborder les thématiques des fonds européens, de la transition écologique ou encore du développement durable est indispensable.

Cette manifestation de grande ampleur justifie l'établissement d'un mandat spécial lié aux frais de transport et d'inscription. Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation de justificatifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De donner mandat spécial à Frédéric LAFFORGUE, Maire, et Jean KOECHLIN, Adjoint dans le domaine de la Ville durable, pour se rendre au Congrès des Maires 2023 à Paris ;
- D'accepter la prise en charge, par la commune, sur présentation des frais de transport sur présentation de justificatifs liés à la nature et au lieu de la mission ;
- D'accepter la prise en charge, par la commune, de l'inscription au Congrès des Maire de Monsieur le Maire et de Monsieur l'Adjoint.
- De dire que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Frédéric LAFFORGUE et Jean KOECHLIN sortent de la salle, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Pour : 32 (Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY représenté par Luisa PAPE, Luisa PAPE, Sylvie ROS-ROUART, Gassien GAMBIER, Isabelle SERAN, Marthe JEREZ, François BROTHIER, Anne LE LANCHON, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP représentée par Isabelle SERAN, Jean Baptiste PRINGUEY, Marion COLIN représentée par Gérard SIGAUD, Julien MIRO, Clara BIANCO représentée par Marie Hélène WEBER, Aude RUMEAU représentée par Laurent PRADIER, Jérôme AZUARA représenté par Marthe JEREZ, Hugues FERRAND représenté par Jacques BURGUIERE, Carine BARBIER, BURGUIERE Jacques, Cécile NEGRIER représentée par Frédéric FAIVRE, Frédéric FAIVRE, Richard CORVAISIER, Estelle BERETTI, Mathilde BORNE représentée par Carine BARBIER.)

Abstention : 0

Contre :

FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 25 SEPTEMBRE 2023

LE MAIRE

Frédéric LAFFORGUE

